

Affaires courantes

déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et par conséquent inadmissibles parce qu'ils incitent à plus de violence; que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée.

L'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision, sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société, afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens une meilleure qualité de vie.

[Traduction]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des milliers de travailleurs de la santé, plus précisément par des infirmières qui vivent à Powell River, en Colombie-Britannique, dans la région côtière appelée "Sunshine Coast".

Ces travailleurs demandent au gouvernement d'inscrire dans la Constitution canadienne les principes fondamentaux qui régissent les soins de santé. En effet, la législation fédérale doit comporter des dispositions qui réaffirment le partage des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour le financement du régime d'assurance-maladie et prévoient l'instauration d'un système de contrôle national sans lien de dépendance pour l'application des accords interprovinciaux.

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je présente à cette honorable Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition provenant de Canadiens et qui concerne les Haïtiens qui sont obligés, depuis plus de 50 ans, de participer à un trafic illégal de travailleurs haïtiens entre Haïti et la République Dominicaine. Des humains, vendus comme du bétail, sont confinés dans des bateys et contraints de couper la canne à sucre dans des conditions qui bafouent les droits de la personne.

Je pense que c'est une pétition qui est très appropriée aujourd'hui.

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'électeurs qui veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les États-Unis ont injustement imposé des droits sur l'importation de notre bois d'oeuvre et ont recours à bon nombre de pratiques commerciales qui consistent ni plus ni moins à harceler les producteurs canadiens.

Ils constatent également que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est à l'origine des pertes d'emploi au Canada et de la situation désastreuse de notre économie, sans pour autant nous faire profiter des avantages promis.

Ils prient donc le Parlement de demander au premier ministre et au ministre du Commerce extérieur de prendre tous les moyens nécessaires pour défendre les intérêts de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre face aux droits de douane imposés injustement. Ils réclament également que le Parlement prenne immédiatement des mesures pour annuler l'Accord de libre-échange canado-américain.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter des pétitions signées par des centaines d'électeurs de ma circonscription qui prient humblement le Parlement d'adopter une mesure législative visant à éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants.

Les pétitionnaires veulent inciter les femmes à signaler les agressions et les mauvais traitements, procurer aide et soutien à celles qui signalent des agressions et des mauvais traitements, et aider les mères à protéger leurs enfants.

Il nous faut une loi où il serait clairement mentionné que les agresseurs ont besoin de services d'aide psychologique. En outre, nous devons faire un effort tout particulier pour sensibiliser, au moyen de programmes de formation, les policiers, les avocats, le personnel des tribunaux et les juges aux mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants ainsi que pour attirer l'attention du public sur ce problème très important et depuis trop longtemps négligé.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition dûment certifiée aux termes de l'article 36 du Règlement. Elle est signée par de nombreux électeurs de ma circons-